

KIFUBON - CHARTE ETHIQUE

L'association Kifubon a pour objet le développement du « projet Kifubon » en France et en Belgique. Elle s'engage à respecter la déontologie originelle et la forme créée par Kifubon (traduction : « donner des livres») au Japon. Avec l'autorisation de Bunya, éditeur japonais et créateur du projet, le nom Kifubon est utilisé par l'association pour toutes ses actions de dons de livres, de soutien d'animations et pour participer à des projets, sélectionnés par l'association, suscitant la réflexion et amenant vers plus d'humanité. En conformité avec Kifubon au Japon, cette charte décrit l'esprit dans lequel l'association Kifubon dirige ses actions suivant des valeurs telles que la dignité, la paix, la bienveillance, l'empathie et l'appréciation. Toute implication de bénévolat ou partenariat suppose l'adhésion aux principes et aux valeurs présentés ici et l'engagement à les respecter.

L'OBJECTIF :

- Donner des livres et soutenir des animations qui suscitent la réflexion et amènent vers plus d'humanité.
- L'association Kifubon collecte les fonds nécessaires à la réalisation de projets de dons de livres et d'animations en France et en Belgique.
- Les membres de l'association Kifubon participent au choix des publications proposées, ainsi qu'à la sélection de projets à soutenir, et si besoin, animer et assurer la distribution de livres auprès des associations, institutions et groupes.

SOLIDARITE :

La démarche est solidaire, elle accompagne les associations, institutions et groupes en charge d'animations, d'éducation, de soutien, d'insertion de personnes de toutes générations.

GRATUITE :

L'action de l'association Kifubon s'inscrivant dans une parfaite gratuité, le bénévole ou le partenaire s'interdit d'en tirer un avantage financier directement ou indirectement, pour lui-même ou pour toute association ou société dont il serait partie prenante.

RESPONSABILITE :

Le bénévole et le partenaire ne sont ni membres ni mandataires de l'association Kifubon. Aucun acte juridique, aucun engagement pris par un bénévole ou un partenaire ne saurait engager l'association Kifubon. Le bénévole ou le partenaire agissant sous leur propre autorité, leurs actes et propos n'engageront pas l'association Kifubon.

ENGAGEMENT :

- Le bénévole ou le partenaire interviennent avec le plus grand respect de l'association Kifubon et de ses membres, et s'engagent à faire leur possible pour mener à bien le projet qu'ils auront initié, ou celui qu'ils rejoignent. Ils tiendront l'association au courant de leurs actions ou empêchements dans les meilleurs délais, par tous moyens, (e-mail, sms...)
- L'association Kifubon, s'engage à soutenir et informer les bénévoles et les partenaires par tous moyens
- Les projets de dons réalisés feront l'objet d'un témoignage sur le site web de kifubon.fr.

INDEPENDANCE :

L'association Kifubon se réserve le droit de refuser un projet qui ne correspondrait pas à sa vocation et son éthique.

CONFIDENTIALITE :

L'association Kifubon s'engage à respecter la discrétion souhaitée par le bénévole, ou le partenaire, les donateurs et les bénéficiaires de dons de livres et de soutien d'animations.

Le bénévole ou le partenaire peuvent être amenés à traiter des informations confidentielles concernant le projet Kifubon, les donateurs et les bénéficiaires.

Le bénévole et le partenaire sont tenus à une obligation de discrétion concernant toutes les informations portées à sa connaissance dans l'exercice de son soutien au projet Kifubon, s'engagent à ne pas les divulguer en dehors du cadre de son action projet Kifubon.